



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi  
Bureau de la Formation pour l'Emploi



## Règlement de l'appel à projets « **Paris Hospitalités** » 2025

Programme de formation capitalisant sur l'attractivité touristique,  
culturelle et sportive de Paris post JOP 2024

**Publication** : 28 mai 2025

**Meet up de lancement** : 19 juin de 14h à 16h  
à Quartier Jeunes, 4 place du Louvre 75001 Paris

Lien d'inscription au meet up : <https://my.weezevent.com/meet-up-du-lancement-de-lappel-a-projet-paris-hospitalites-2025>

**Dépôt du projet final sur Paris Subventions** : 7 juillet 2025 à 23h59

**Comité de sélection** : Septembre 2025

Contact : [DAE-parishospitalites@paris.fr](mailto:DAE-parishospitalites@paris.fr)



## **Contexte de l'appel à projets**

La Ville de Paris est engagée de longue date sur le terrain de l'emploi et de la formation professionnelle, dans une démarche de complémentarité avec l'État et la Région. En matière de formation, l'enjeu pour la collectivité parisienne est de favoriser la montée en compétences des Parisiennes et des Parisiens, dont les plus fragiles, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi. Pour cela, la Ville de Paris veille à former les demandeurs et demandeuses d'emploi, notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi, aux métiers d'aujourd'hui et de demain, en se différenciant de l'offre de droit commun, et en encourageant les consortiums d'acteurs, l'innovation pédagogique et le lien avec les entreprises.

Ainsi, la Ville de Paris a mobilisé son écosystème dès mars 2018 dans le plan d'actions « EnJeux Emplois », afin de faire bénéficier les publics en recherche d'emploi des opportunités liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, qui allaient représenter des événements à fort impact sur l'emploi local. C'est dans cet esprit que l'appel à projets « Paris Tous En Jeux » a permis de proposer plus de 1800 places de formation de 2019 à 2023, dans des métiers identifiés comme en tension par la cartographie du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 (COJO). À l'issue de ces formations, 85% des apprenant.e.s ont bénéficié d'une sortie positive en emploi ou en formation certifiante.

Les cinq éditions de « Paris Tous En Jeux » ont ainsi été un succès et les JOP ont représenté de formidables opportunités d'accès à l'emploi avant, pendant, mais aussi après la période des Jeux.

Grâce au programme « Paris Hospitalités » de la Ville de Paris, lancé dès 2024, il a ainsi été proposé de maintenir un effort de formation, en concertation avec les services de la Région Ile-de-France et de l'État, dans les métiers en tension, avec une attention particulière aux métiers de l'hôtellerie-café-restauration, de l'accueil touristique, du commerce et de la logistique, de la propreté, des arts et du spectacle et des métiers du sport. Ce programme est conçu comme un des multiples héritages des JOP, afin de profiter de l'effet d'image et de l'expertise de Paris en matière d'événements à impact, de continuer à répondre aux besoins de secteurs en plein boom économique, et d'anticiper les besoins en emploi liés à l'organisation de futurs événements sportifs et culturels locaux et internationaux.

Avec la deuxième édition de Paris Hospitalités devant démarrer fin 2025, l'ambition est de faire grandir le programme, avec l'aide de France Travail et de partenariats avec les entreprises, pour dépasser les 300 places de formation, dans ces filières d'emplois parmi les plus dynamiques à Paris.



## **Les modalités de Paris Hospitalités**

### **1 – Projets éligibles :**

#### **1.1 Les filières d'activité concernées**

Les formations proposées devront répondre aux besoins de filières d'activité qui recrutent et qui contribuent à faire de Paris la ville hôte par excellence, la capitale française étant régulièrement élue destination la plus populaire au monde. :

- L'hôtellerie-café-restauration (HCR)
- L'accueil touristique
- Le-commerce, la vente et la distribution
- Le cadre de vie (prévention-sécurité privée, propreté)
- Le transport et la logistique
- Les arts et spectacle
- L'animation culturelle et sportive

Pour tous les projets, **il conviendra que les candidats à l'appel à projet argumentent et justifient (références, documentation...) que les métiers pour lesquels ils proposent de mettre en place des actions de formation sont en tension, ou recherchés par les acteurs économiques.**

Pour tous les secteurs, **les candidats devront présenter les actions qu'ils envisagent de monter pour favoriser les débouchés en emploi ou en suite de parcours de formation pour les apprenants**, en précisant notamment les métiers ciblés à l'issue de la formation, l'accompagnement vers l'emploi envisagé, les partenariats avec les entreprises et autres partenariats opérationnels développés, qui devront être détaillés dans les dossiers de candidature.

#### **1.2 Les parcours de formation :**

Les actions soutenues viseront à proposer des parcours d'insertion vers l'emploi, favoriser l'entrée dans des dispositifs de formation qualifiants ou certifiants, ou permettre la création d'activité. Les projets de formation pourront ainsi être, soit :

- **pré-qualifiants** ou **qualifiants**, visant à développer tout ou partie d'une qualification professionnelle reconnue par les entreprises ou les organismes et employeurs de la filière – certifications d'entreprises, micro-certifications ;



- **certifiants**, par l'intermédiaire de titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique, ou de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Tous les projets présentés devront apporter à leurs participants les bénéfices suivants :

- Levée des freins à l'emploi, notamment ceux liés à une faible maîtrise des compétences et savoirs de base, par exemple l'initiation aux usages numériques et l'accès aux services en ligne ;
- Compétences métiers, définies en fonction du domaine visé ;
- Meilleure connaissance du milieu professionnel, notamment du secteur d'activité, du monde de l'entreprise, des acteurs du service public et associatif de l'emploi.

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : finalité de l'action, volumes horaires, périodicité de chacun des modules mis en place, nombre de bénéficiaires envisagés.

La structure porteuse définit également ses priorités en termes de public accompagné, parmi les publics cibles cités infra (point 3).

Les actions peuvent se dérouler sur une période de 12 mois en 2025 et/ou en 2026. Le Conseil de Paris visé étant celui de novembre 2025, **il est conseillé de ne pas prévoir un démarrage des actions avant novembre/décembre 2025**. Les actions terminées avant septembre 2025 ne sont pas éligibles.

Les porteurs de projet devront privilégier des projets :

- qui s'inscrivent dans une logique de rapprochement avec les entreprises ([le format POEI est ainsi encouragé](#)) et d'associations entre acteurs (consortium),
- favorisant la montée en compétences et les parcours vers l'employabilité et l'entrepreneuriat,
- s'articulant aux dispositifs amont/aval existants (préparations opérationnelles à l'emploi, contrats en alternance...),
- faisant appel aux innovations pédagogiques : test ou expérimentation de formation encore non référencée, pédagogies « actives » et par le faire adaptées à la reconversion professionnelle et aux publics décrocheurs scolaires, « blended learning » mixant les apprentissages en présentiel et distanciel, etc.

Les projets doivent cibler des besoins de formation non couverts et/ou insuffisamment couverts, en complémentarité avec l'offre de droit commun.

La gratuité pour les bénéficiaires sera privilégiée, un reste à charge symbolique pourra être toléré s'il est indiqué dans le dossier de candidature.



**La prise en compte du renforcement des compétences numériques devra idéalement être intégrée aux modules pédagogiques, incluant notamment une sensibilisation aux intelligences artificielles génératives.**

En effet, le numérique transforme les usages professionnels et la maîtrise des principaux outils est nécessaire, pour une insertion dans une société largement digitalisée, avec de nouvelles normes de communication, de moyens d'accès à l'information qu'il faut utiliser avec discernement.

L'ampleur et la facilité d'accès des technologies d'Intelligences Artificielles (IA) génératives suggèrent qu'elles auront un impact plus étendu sur le marché du travail que les précédentes vagues d'IA. Paris et l'Île de France est selon l'OCDE parmi les capitales européennes les plus exposées à cette transition. Dans une étude Euronews, 75% des entreprises interrogées disent prévoir d'adopter des systèmes alimentés par des IA, notamment génératives, d'ici 2027 (Décembre 2023, Euronews en partenariat avec la Commission européenne).

Une attention particulière sera par conséquent portée aux projets intégrant une sensibilisation et une initiation à l'usage des outils numériques dont les IA dans un contexte professionnel et un apprentissage de base, en corrélation avec les métiers visés ; ces initiatives bénéficieront d'un point de notation supplémentaire lors de l'évaluation de la candidature par le comité d'instruction.

## **2. Projets non éligibles**

Ne sont pas éligibles les projets :

- Ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets
- Se limitant au financement du fonctionnement courant des porteurs de projet
- Ne respectant pas les critères liés aux types d'actions pouvant être soutenues
- Visant une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité
- Les projets sans lien avec le territoire parisien
- Destinés aux salariés du secteur privé (hors champs de l'IAE sous réserve d'un cofinancement de l'OPCO)
- Qui concernent moins de 12 Parisiennes et Parisiens par an
- Pour lesquels la demande de subvention de fonctionnement à la Ville de Paris au titre du présent appel à projets est supérieure à 60% du coût total du projet (hors contributions volontaires en nature) et 70% en investissement
- Les projets achevés avant septembre 2025



## **2 – Structures éligibles**

### **Peuvent candidater :**

- Les associations, établissements publics, fondations, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises commerciales de l'ESS agréées solidaires d'utilité sociale (ESUS), coopératives, syndicats professionnels ;
  
- **et** à vocation d'organisme de formation avec,
  - un numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation) ou une preuve de sa demande devra être indiqué dans le dossier de candidature,
  - la certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (État, France Travail, Région, OPCO).

Cas des candidatures partenariales, sous forme de consortium :

Une organisation tissant des liens multiples avec son écosystème ou un maillage d'acteurs sur le territoire, notamment parisiens, mobilise souvent des expertises variées sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Les candidatures en consortiums participent de ce maillage et sont acceptées.

Les porteurs de projet se présentant en consortium doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant l'appel à projet et la mise en œuvre du projet. Une convention de partenariat doit être déposée avec le projet, en amont du conventionnement avec la Ville, précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques et contreparties, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra a minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium. La convention de partenariat devra impérativement être fournie signée par les membres du consortium au plus tard au moment de la signature de la convention entre le chef de file et la Ville de Paris.

## **3 – Publics Parisiens éligibles :**

Les actions éligibles s'adressent à un public composé de Parisiennes et Parisiens inscrit.e.s au service public de l'emploi, prioritairement :

- Les habitantes et habitants des quartiers populaires ;
- Les jeunes, notamment en décrochage scolaire ou universitaire ;
- Les personnes en seconde partie de carrière (45 ans et plus), en évolution ou reconversion professionnelles ;
- Les demandeuses et demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 12 mois et plus à France Travail) ;
- Les personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ;



- Les bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.

Une attention particulière sera portée à la parité femmes-hommes dans les actions proposées. Les actions doivent s'adresser à 12 bénéficiaires parisiens minimum par an.

#### **4 - Soutien de la collectivité parisienne**

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme de l'octroi de la « labellisation Paris Hospitalités » et/ou d'une subvention **en fonctionnement** et/ou **en investissement**

##### **4.1 soutien financier sous forme de subvention**

Une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou en investissement pour soutenir, par exemple :

##### **En fonctionnement**

- Rémunération des intervenants de formation.
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature.

La demande de subvention en fonctionnement ne pourra dépasser 60 % du coût total du projet

##### **En investissement**

- Ingénierie pédagogique pouvant inclure la création d'outils et de contenus pédagogiques (apprentissage par pair, pédagogie inversée, blended learning...), à caractère durable ;
- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, les matériels (ordinateurs, tableaux numériques...) dédiés spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité

La demande de subvention en investissement ne pourra dépasser 70 % du coût total du projet d'investissement (devis à fournir pour l'intégralité du budget et impérativement lors du dépôt du projet).

Les coûts des investissements proposés devront être maîtrisés et les solutions open source privilégiées, pour tout ou partie des projets. La Ville de Paris sera attentive aux solutions techniques déjà existantes sur le marché et se réserve le droit de ne pas soutenir des projets proches déjà financés ou existants en open source. Les projets déposés devront prévoir les conditions de cette diffusion et des modalités du partage.



Les réalisations à partir d'investissements immatériels, dans les solutions d'enseignements tels que les MOOC, plateformes d'apprentissage et de ressources formation, devront faire l'objet de diffusion et partagées avec d'autres organismes lauréats Paris hospitalités. Ces outils auront pour vocation à bénéficier au plus grand nombre de Parisiennes et Parisiens. Les investissements réalisés le dernier trimestre de la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis lors dépôt du projet sur Paris Asso.**

**Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements, en fonctionnement comme en investissement.**

#### **Labellisation sans financement**

Les candidats souhaitant obtenir l'appellation « Paris Hospitalités », sans soutien financier, devront également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenants.

Les conditions d'utilisation de cette appellation seront précisées dans la convention.

#### **5 – Calendrier de réponse à l'appel à projets**

- Parution : 28 mai 2025
- Meet up de lancement: 19 juin de 14h à 16h à Paris (lien d'inscription : <https://my.weezevent.com/meet-up-du-lancement-de-lappel-a-projet-paris-hospitalites-2025>)
- Date limite de dépôt du projet final sur Paris Asso : 7 juillet 2025
- Comité de sélection : septembre 2025
- Conseil de Paris visé : novembre 2025

Les candidats ayant des questions peuvent contacter l'équipe par mail à [DAE-parishospitalites@paris.fr](mailto:DAE-parishospitalites@paris.fr). Toute information nouvelle ou réponse à une question apportée à l'un des candidats qui comporterait des éléments non fournis dans le présent règlement donnera lieu à la publication d'une foire aux questions sur le site internet de la Ville à l'adresse <https://www.paris.fr/appels-a-projets> (appel à projets Paris Hospitalités).



## **6 – Modalités de réponse à l'appel à projets**

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **jusqu'au 7 juillet inclus (23h59)**. Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**  
- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de cette demande de subvention, dont le dossier de candidature Paris Hospitalités 2025** (la version Word de ce dossier est à demander par mail à [DAE-parishospitalites@paris.fr](mailto:DAE-parishospitalites@paris.fr)), **un bilan intermédiaire pour les actions soutenues dans le cadre de Paris Hospitalités 2024, des devis en cas de demande de subvention d'investissement.** Leur liste complète est détaillée dans le **Guide de dépôt d'une demande de subvention en annexe 1 du présent règlement.**

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

Les documents liés à l'association (statuts, RIB, comptes 2023, rapport du commissaire aux comptes, etc) devront également être à jour sur Paris Asso.

## **7 – Sélection des projets**

Un jury de sélection se tiendra, afin de proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution de subventions. Il sera présidé par des élu.e-s de la Ville ou leurs représentants, et composé de représentants de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de France Travail, ainsi que de personnalités qualifiées.

La qualité des projets proposés sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

### **1) Cohérence et pertinence globale du projet**

**2) Faisabilité économique et budgétaire du projet :** Les co-financements du projet ainsi que leur état d'avancement devront apparaître clairement dans le dossier de candidature. Pour rappel, la subvention demandée à la Ville de Paris ne pourra dépasser 60% du coût total du projet en fonctionnement (hors contributions volontaires en nature) et 70% en investissement.

**3) Expertise du porteur de projet** dans le secteur d'activité visé, dans la formation professionnelle ainsi que les partenariats proposés.



#### **4) Ingénierie de parcours, contenus pédagogiques et modalités de sourcing des candidats.**

**5) Caractère innovant ou expérimental** du projet et moyens mis en œuvre pour y parvenir, mise en avant d'innovations pédagogiques, développement des compétences douces, renforcement de compétences numériques de base dont une découverte des IA génératives.

#### **8- Référencement**

Les projets financés dans le cadre de Paris Hospitalités devront être référencés sur les plateformes suivantes :

- la plateforme Dokelio+ (<https://dokelio-idf.fr>)
- la plateforme de France Travail (Kairos)

#### **9 – Conventonnement et versement de la subvention**

Une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Ville de Paris et le porteur de projet.

Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement unique dans les trois mois suivant le vote du Conseil de Paris (échancier prévisionnel : novembre 2025 à janvier 2026). Il est fortement conseillé d'attendre le passage en Conseil de Paris pour démarrer les formations. Il est impératif d'attendre le vote du Conseil de Paris pour réaliser les dépenses d'investissement.

#### **10 – Évaluation des actions et du suivi des publics**

Les bénéficiaires des subventions remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, ainsi qu'un bilan financier (CERFA 15059-02), dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Ces documents, dont les modèles sont fournis par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, seront à déposer dans Paris Asso (en format .pdf), en pièce jointe de leur demande, dans les 6 mois suivant la fin de leur action. En cas d'octroi d'une subvention d'investissement, les factures correspondant aux dépenses devront également être ajoutées dans Paris Asso.

Les bénéficiaires de la labellisation Paris Hospitalités participeront par ailleurs à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

## **Annexe 1 – Guide de dépôt d'une demande de subvention**

Tout porteur de projet doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

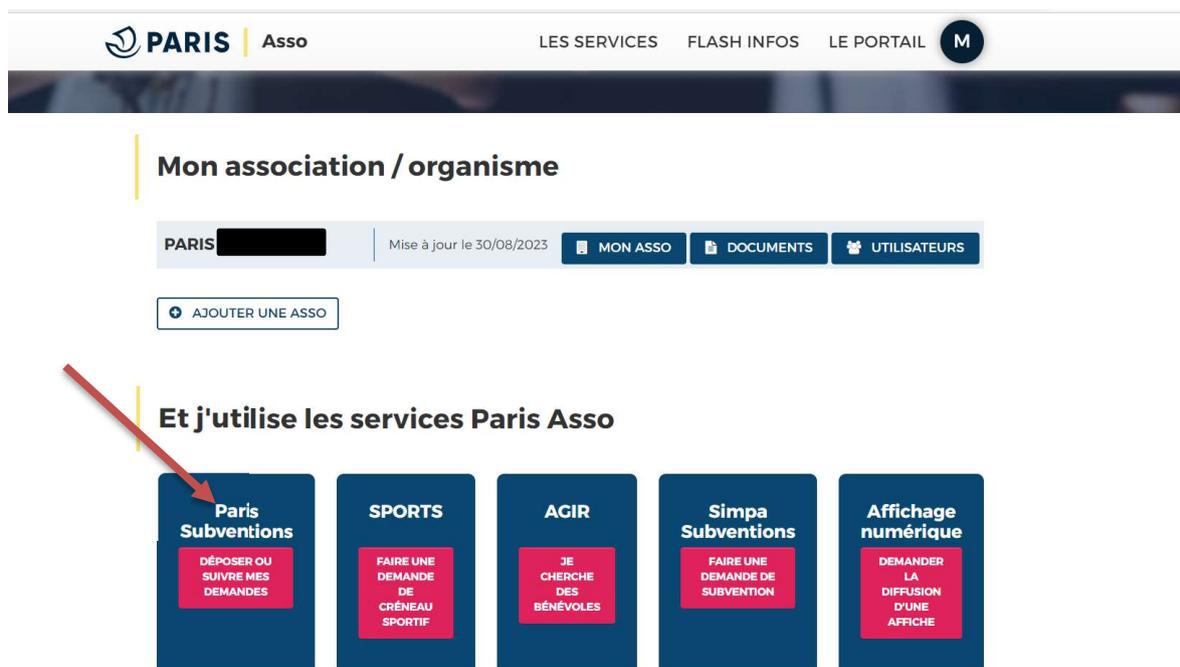
Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

### **1) Déposer une demande de subvention**

*Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.*

#### **Commencer sa demande**

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :



The screenshot shows the Paris Asso website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo, 'PARIS | Asso', and links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', 'LE PORTAIL', and a user profile icon 'M'. Below this is a section titled 'Mon association / organisme' which includes a search bar for 'PARIS', a date 'Mise à jour le 30/08/2023', and buttons for 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. There is also a button 'AJOUTER UNE ASSO'. Below this is another section titled 'Et j'utilise les services Paris Asso' which contains five blue cards with red buttons:

- Paris Subventions**: DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES (indicated by a red arrow)
- SPORTS**: FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF
- ACIR**: JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES
- Simpa Subventions**: FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION
- Affichage numérique**: DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE



Le service Subventions s'ouvre :

**Dépôt et suivi de demandes de subventions**

**Vous êtes connecté-e sur le compte de l'association « PARIS HOSPITALITÉS ».**

Vous avez la section(s) en attente qui bloquent(lent) l'avancement de vos demandes, veuillez consulter « [MAI](#) ».

**Vous souhaitez :**

- Répondre à un appel à projets de la Ville de Paris
- Faire une demande de subvention

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Paris hospitalités ».

### Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

#### Identité de l'association

Nom de  
Sigle : (1)  
Site Web  
Numéro  
Numéro  
Adresse  
Code Po  
Ville : (1)  
Région

#### Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse  
Code Po  
Ville : (1)  
Télépho  
Courriel

#### Responsable légal

Nom :  
Prénom  
Foncti  
Téléph  
Courriel

#### Vos coordonnées individuelles

Nom :  
Prénom  
Foncti  
Téléph  
Courriel

#### Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles  
Nombre de salariés  
Nombre d'adhérents

#### Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022  
- Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Associer

Démarrer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

**PARIS** | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

## 1 Type de subvention demandée

**Votre demande vise-t-elle à financer : \***

- Le fonctionnement annuel de votre structure
- Un projet ou une action en particulier
- Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

**Instrué \***

produced

L'instrué de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Coûtes

## Formulaire de demande à remplir :

**La première partie** du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

### 2 Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

#### Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

#### Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'emplois ados *  | Nombre de volontaires *                                      |
| <input type="text" value="0"/>   | <input type="text" value="0"/>                               |
| Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autre structure * | Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETP) |
| <input type="text" value="0"/>   | <input type="text" value="0"/>                               |

Revenir d'une étape ?

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | **Passer à l'étape suivante**

### 3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?\*

Oui  Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?\*

Oui  Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?\*

Oui  Non

#### Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 \*

| 2024                           |       |
|--------------------------------|-------|
| CHARGES GLOBALES               | 2 000 |
| PRODUITS GLOBAUX               | 1 300 |
| DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS | 500   |

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

 **GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER**

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel 

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges). Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

### Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles vos comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir ces comptes 5 mois après leur date de clôture.

|   | 2022                                | 2023                                |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| STRUCTURES NON CAMES  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| CHARGES   |                                     |                                     |
| DONT CHARGES DE PERSONNEL   |                                     |                                     |
| PRODUITS  |                                     |                                     |
| DONT AIDES PUBLIQUES  |                                     |                                     |
| L'INDICATION A DESU (INVERSEMENT TOTAL DE DONNÉES OU DE SUBVENTIONS SUBSIDIÉS A DESU) * | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| DETTES  |                                     |                                     |
| CHARGES   |                                     |                                     |
| TRESORERIE  |                                     |                                     |

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Matthias

### Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapports d'activités" ou justifier leurs absences.

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?

GLissez VOS DOCUMENTS ICI  
OU SÉLECTIONNEZ

Dernier rapport d'activité \*  
Document type : dernier rapport (justificatif, absence, etc.)  
 Télécharger

Documents  
 images\_18.pdf  
123 ko

Année du document \*  
 2022

Je ne peux pas fournir le document

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Annuler | Finaliser l'absence

Enregistrer

Aide

### La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

**Objet de la demande**

### Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

**Objectifs \*** 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fléchés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

**Description \*** 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

**Bénéficiaires \*** 800 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (causaliologiques sociales, âge, genre, résidence etc.)

**Date de début \*** Date de fin \*

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

**Indicateurs d'évaluation du projet \*** 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'appréhender si les objectifs fléchés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet \*

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



**Document de présentation complémentaire**

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

## Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de [DAE-parishospitalites@paris.fr](mailto:DAE-parishospitalites@paris.fr))

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets Paris Tous En Jeux précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: **joindre la grille Excel de bilan intermédiaire**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif : tout autre document permettant la bonne compréhension du projet

## 6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du/des partenaire.s

### Localisation de l'action

Votre action concerne \*

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

### Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites \* 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (parcage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes, des bénévoles et/ou salarié-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 50 mots environ.

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (parcage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes, des bénévoles et/ou salarié-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 50 mots environ.

|   | NUMBRE DE PERSONNES * | NUMBRE EN ETD * |
|---|-----------------------|-----------------|
| BENEFICIAIRES PARTICIPANTS (COURSEURS A L'ECOLOGIE) |                       |                 |
| SALAIRE   |                       |                 |
| COÛT EN CDR   |                       |                 |
| COÛT EN CDD   |                       |                 |
| COÛT EMPLOYEES                                      |                       |                 |
| COÛTS MATERIELS (MATRIEL, LOUAGES...)               |                       |                 |

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro (0) ou une case en blanc pour le signe de calcul des équivalents Temps Pleins Troubles.

### Budget prévisionnel du projet

|   | MONTANT (EN EURO) |
|---|-------------------|
| TOTAL DES PRODUITS DU PROJET                                  |                   |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (BENEFICIAIRES DU PROJET) |                   |
| SUBVENTION DEMANDÉE A LA VILLE DE PARIS                       |                   |

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ?

La subvention sollicitée de C. objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet.

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous

Budget prévisionnel du projet\* (Fichier au plus format document pdf) (taille possible maximale de 10 Mo)

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document.

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter **Passer à l'étape suivante**

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges). En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 5 de votre dossier de candidature (**5. BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS**)





### **Validation finale de votre demande**

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrir la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

### **Quelques points de vigilances :**

- **Dans tous les cas** : vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets Paris Tous En Jeux précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan (formulaire excel transmis par la DAE) et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, il faut aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».

**Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services (formations, etc). Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/les-maisons-de-la-vie-associative-et-citoyenne-5388>**